



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29
Constat à l'ouverture de la séance :

- Présents : 18
- Absents : 11
- Pouvoirs : 4
- Votants : 22

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SÉANCE DU 13 AVRIL 2017

Convoqués le 6 AVRIL 2017

Le 13 avril 2017, à 20h35, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia.

Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, MONGIN Claude, GIOVANNONI Patrick, *adjoint au Maire*, BADOZ-GRIFFOND, *adjointe au Maire*, BOURDEILLE Christan, *adjoint au Maire* - SEVESTÉ Arnaud, *adjoint au Maire*, MASSON Isabelle, *adjoint au Maire*, RENAUDET Denis, BOURUMEAU Christophe, SIEVERT-PÉRÉ Christian, MATHÉROT Olivier, VACHER Gérard, PORTE Dominique DEVAUCHELLE Marie-Paule, LANNERÉE Véronique, OFFROY Patrick, GIUDICELLI Sandrine, GANDARD François.

Avaient donné pouvoir :

Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie à Mme BADOZ-GRIFFOND Yvonne
M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à M. GARCIA Jean-Paul
Mme DANSOU Viviane à M. RENAUDET Denis
M. MOISSET Christian à M. GANDARD François

Étaient absents :

Mme LENOIR Isabelle - Mme ZUCCOLO Isabelle - M. CHOULET Gérard – M. BENOIT Dominique - Mme LEROY Virginie - Mme BORDERIEUX Patricia - Mme FERNANDEZ Sylvie.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Badoz-Griffond, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 mars 2017

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 13 mars 2017.

2. Compte-rendu des décisions du Maire

En vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a pris acte des décisions suivantes :

Décision n° 2017-17 : Décide de conclure avec la Société Duplex Production, dont le siège social est situé 5 rue Henri François à Ozoir-la-Ferrière 77330, représentée par Madame Françoise Paquette, une convention de production exécutive pour la production d'un film documentaire et sa diffusion dans le cadre d'une opération événementielle. Conditions financières : le coût global de ce contrat est de 16 700 euros HT soit 20 040 euros TTC. - **Décision n°2017-18** : Décide de conclure avec la Société PMB Services, dont le siège social est situé ZA du Mont de Loire à Château du Loir 72500, un contrat de service d'une durée de 12 mois relatif à l'hébergement de la solution PMB à l'usage de la bibliothèque municipale pour un montant de 998,20 euros HT, soit 1 197,84 euros TTC.

3. Personnel communal

Suppressions de postes et approbation du tableau des effectifs modifié.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à la suppression de 83 postes vacants et a adopté le tableau des effectifs ci-dessous modifié pour prendre en compte ces suppressions :

Filières	Grades	Créés	Pourvus	vacants
Administrative	Attaché principal	1	1	0
	Attaché	2	1	1
	Rédacteur principal de 1ère	2	1	1
	Rédacteur principal de 2ème	1	1	0
	Rédacteur	2	0	2
	Adjoint administratif principal de 1ère	2	2	0
	Adjoint administratif principal de 2ème	7	7	0
	Adjoint administratif	4	3	1
	Total	21	16	5
Technique	Ingénieur	1	0	1
	Technicien principal de 2ème	2	2	0
	Technicien	2	2	0
	Agent de maîtrise principal	3	2	1
	Agent de maîtrise	4	3	1
	Adjoint technique principal de 1ère	3	1	2
	Adjoint technique principal de 2ème	15	11	4
	Adjoint technique	51	46	5
Total	81	67	14	
Animation	Animateur	2	2	0
	Adjoint d'animation principal de 2ème	2	1	1
	Adjoint d'animation	40	35	5
	Total	44	38	6
Police municipale	Chef de service de police municipale	1	1	0
	Brigadier chef principal	3	2	1
	Gardien	2	1	1
	Total	6	4	2
sportive	Educateur des APS de 1ère	1	1	0
	Total	1	1	0
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 2ème	1	1	0
	Total	1	1	0
Médico-sociale	Infirmière soins généraux classe sup	1	1	0
	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère	1	1	0
	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème	3	3	0
	Total	5	5	0
Sanitaire et sociale	Educateur principal de jeunes enfants RAM	1	1	0
	Educateur de jeunes enfants	1	1	0
	A.T.S.E.M. principal de 2ème	7	7	0
	Total	9	9	0
	Total Général	168	141	27

Adhésion au Centre National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de mettre en œuvre une action sociale en faveur du personnel en adhérant au Centre National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales à compter du 1^{er} juin 2017 ; puis a fixé la liste des bénéficiaires et désigné Mme Sprutta-Bourges Nathalie en qualité de délégué local élu.

Prime annuelle 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer le montant de la prime annuelle 2017 à 482 euros et a reconduit les conditions d'attribution en vigueur.

4 – Vote du compte de gestion de la commune – exercice 2016

Le Conseil municipal a déclaré, par 20 voix pour et 2 voix contre (M. Gandard – M. Moisset), que le compte de gestion de la commune, dressé par le receveur pour l'année 2016, n'appelait ni observation, ni réserve.

5 – Vote du compte de gestion de l'assainissement – exercice 2016

Le Conseil municipal a déclaré, par 20 voix pour et 2 voix contre (M. Gandard – M. Moisset), que le compte de gestion de l'assainissement, dressé par le receveur pour l'année 2016, n'appelait ni observation, ni réserve.

6 – Vote du compte administratif de la commune – exercice 2016

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal a élu, à l'unanimité, Monsieur Gérard VACHER en tant que Président de séance.

Puis, le Conseil municipal a adopté, par 18 voix pour et 2 voix contre (M. Gandard – M. Moisset), le compte administratif de la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 9 058 989,27 euros Recettes : 10 514 182,95 euros Solde excédentaire : 2 545 997,93 euros	Dépenses : 3 105 605,05 euros Restes à réaliser n-1 : 2 612 438,94 euros Recettes : 3 106 167,38 euros Report n-1 : 641 126,03 euros Reste à réaliser n-1 : 2 677 588,80 euros Solde excédentaire : 641 688,36 euros

7 – Vote du compte administratif de l'assainissement – exercice 2016

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal a élu, à l'unanimité, Monsieur Gérard VACHER en tant que Président de séance.

Puis, le Conseil municipal a adopté, par 18 voix pour et 2 voix contre (M. Gandard – M. Moisset) le compte administratif 2016 de l'assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 177 033,94 euros Recettes : 176 074,76 euros Solde excédentaire : 124 256,09 euros	Dépenses : 129 284,77 euros Restes à réaliser n-1 : 214 847,60 euros Recettes : 241 322,31 euros Restes à réaliser n-1 : 92 956,00 euros Solde excédentaire : 1 127 431,28 euros

8 – Formation des élus – Bilan 2016

Le Conseil municipal, par 20 voix pour et 2 voix contre (M. Gandard – M. Moisset), a pris acte du bilan 2016 des actions de formation des élus municipaux.

9 – Transaction immobilières - Bilan 2016

Le Conseil municipal, par 20 voix pour et 2 voix contre (M. Gandard – M. Moisset) a pris acte du bilan 2016 des transactions immobilières qui ne fait état d'aucune acquisition ou cession.

10 – Utilisation du fonds de solidarité de la région Ile de France – année 2016

Le Conseil municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions (M. Gandard – M. Moisset) a pris acte de l'utilisation de la dotation « Fonds de solidarité de la région Ile-de-France » d'un montant de 330 854 euros au titre de l'année 2016, qui s'établit comme suit :

Domaine	Lieu /Service	Equipement	Fonctionnement	coût total (en euros)	Dont FSRIF (en euros)
Cadre de vie/ aménagement	Salle Rothschild Ecoles Primaires et Maternelles	Accessibilité PMR		22 628	5 657
	Divers sites	Installation de jeux		4 478	1 120
	Divers sites		Fleurissement	20 275	5 069
	Parc du Val des Dames / Divers sites	Plantations arbres		7 248	1 812
Voirie	Travaux de Voirie Divers Rues	Travaux de voirie		478 440	119 610
	Bibliothèque		Acquisition de livres	3 888	972
	Médiathèque	construction d'une médiathèque		1 062 764	152 693
	Jeunesse		Bons culturels et sportifs	25 010	6 253
Scolaire	Ecoles	Acquisition de vidéoprojecteurs et photocopieurs		13 432	3 358
	Ecoles TAP		Achat de prestations pour intervenants	71 276	17 819
	Ecoles		bons fournitures scolaires	10 132	2 533
	Accueil de loisirs sans hébergement Enfants et Ados		Sorties	14 832	3 708
	Maison des Jeunes	Acquisition de matériel		7 137	1 784
	GRETZ été		Location de structures et équipements sécurité - personnel	32 763	8 191
Petite Enfance	Relais Assistante Maternelle	Eveil musical et motricité		1 100	275
Total :				1 775 403	330 854

11 - Affectation des résultats 2016 – Commune

Le conseil municipal, *par 20 voix pour et 2 voix contre (M. Gandard – M. Moisset)*, a décidé de l'affectation du résultat du compte administratif de la commune comme suit :

- ▶ Affectation en report de fonctionnement sur budget 2017 : 2 545 997,93 euros
- ▶ Affectation en report d'investissement sur budget 2017 : 641 688,36 euros

12 - Affectation des résultats 2016 – Assainissement

Le Conseil municipal, *par 20 voix pour et 2 voix contre (M. Gandard – M. Moisset)*, a décidé de l'affectation du résultat du compte administratif de l'assainissement comme suit :

- ▶ Affectation en report de fonctionnement sur budget 2017 : 123 256,09 euros
- ▶ Affectation en report d'investissement sur budget 2017 : 1 127 431,28 euros

13 - Bons sportifs et culturels - Année scolaire 2017/2018

Le Conseil municipal, *par 20 voix pour et 2 abstentions (M. Gandard – M. Moisset)*, a décidé, d'accorder aux enfants et adolescents domiciliés dans la commune et scolarisés en grande section de maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ainsi qu'aux jeunes Gretzois de moins de 18 ans au 31 août 2018 ne percevant pas de salaire, deux bons « culturels et sportifs » utilisables pour le règlement des adhésions et/ou cotisations auprès d'une association sportive ou culturelle subventionnée par la commune ou attachée aux piscines d'Ozoir-la-Ferrière ou Fontenay-Trésigny ; le règlement de l'adhésion à l'association Zumb'n Sister et à l'association VSOP (section escrime) ; pour participer à l'acquisition de cartes d'abonnement auprès de la piscine de Fontenay-Trésigny ou au financement de l'apprentissage de l'équitation, sous réserve de la reconduction de l'accord conclu avec certains centres équestres des environs.

Le Conseil municipal a ensuite fixé, *par 20 voix pour et 2 abstentions (M. Gandard – M. Moisset)*, à respectivement 30 euros et 20 euros la valeur de chacun de ces bons pour l'année scolaire 2017/2018.

14 - Bons pour l'achat de fournitures scolaires – Année 2017/2018

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder aux enfants domiciliés dans la commune et fréquentant les établissements d'enseignement secondaire, publics ou privés, entre la 6^e et la 3^e ainsi que les LEP section CAP, un bon de fournitures scolaires utilisable auprès des commerçants de la commune et de l'association du collège Hutinel et a fixé à 35 euros la valeur de ce bon pour l'année scolaire 2017/2018.

15 - Titre de transport Imagine'R – Participation de la commune pour l'année scolaire 2017/2018

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2017/2018, de participer financièrement à l'acquisition de la carte « Imagine'R » pour tous les collégiens, lycéens et étudiants âgés de moins de 21 ans au 31 décembre 2017, domiciliés dans la commune, pouvant bénéficier de ce titre de transport et qui en feront la demande.

A fixé, à l'unanimité, comme suit le montant de la participation communale à l'acquisition de la carte Imagine'R, pour l'année scolaire 2017/2018 :

- Collégiens : 55 euros
- Lycéens et étudiants : 200 euros

16 – Subventions annuelles de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2017

Le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité des votants, les montants 2017 des subventions de fonctionnement annuelles accordées aux associations suivantes :

- Amicale des Anciens Combattants : 642 euros
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Tournan : 175 euros
- Apprendre, comprendre, écrire et lire - ACEL (Mme Badoz-Griffond ne prend pas part au vote) : 3 000 euros
- Association des donneurs de sang bénévoles de Gretz - Tournan : 115 euros
- Association Le Hérisson : 1 723 euros
- Association Pêche gretzoise : 773 euros
- Club du temps retrouvé (Mme Badoz-Griffond ne prend pas part au vote) : 2 500 euros
- Club des Amis de la FNACA : 585 euros
- Club de Pétanque : 433 euros
- Club philatélique (M. Gérard Vacher ne prend pas part au vote) : 500 euros
- Créer Arts Mains Passions : 800 euros
- Croix-Rouge Française : 1 255 euros
- GTO Rugby : 6 763 euros
- Gretz'harmony : 8 000 euros
- L'Envol Gretzois : 2 500 euros
- Maison de la culture et des loisirs : 22 000 euros
- Secours Populaire Français : 400 euros
- Toutatrac (M. Giovannoni ne prend pas part au vote) : 2 000 euros
- Société d'histoire de Gretz-Armainvilliers, patrimoine et culture (M. Christian Bourdeille ne prend pas part au vote) : 2 600 euros.

17 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 à l'association Sporting club Gretz-Armainvilliers dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens

Le Conseil municipal, par 19 voix pour et 3 abstentions (M. Gandard – M. Moisset – Sievert-Péré) a approuvé l'attribution, pour l'année 2017, d'une subvention de fonctionnement de 92 600 euros à l'association Sporting club Gretz-Armainvilliers et la signature d'une convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association.

18 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 à l'association musicale du Val des Dames dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a voté l'attribution, pour l'année 2017, d'une subvention de fonctionnement de 37 000 euros à l'Association musicale du Val des Dames et la signature d'une convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association.

19 - Accueil de loisirs de loisirs sans hébergement : organisation de mini-séjours – été 2017

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'organiser un mini-séjour durant les vacances d'été, soit du 24 au 28 juillet 2017, pour les enfants âgés de 7 à 11 ans et a fixé la participation des familles en se référant aux tarifs arrêtés par le Conseil municipal pour la prestation accueil de loisirs sans hébergement à la facturation de 5 demi-journées sans repas et d'un forfait de 130 euros ; décidé que les modalités d'annulation restent celles prévues à l'article 3.2 du règlement de fonctionnement du service d'accueil de loisirs sans hébergement en ce qui concerne la facturation des demi-journées, le forfait restant dû et décidé, compte-tenu des difficultés parfois rencontrées à recouvrer le montant des frais médicaux, de demander aux familles de fournir un chèque de caution de 50 (cinquante) euros par enfant, afin de couvrir d'éventuelles dépenses.

20 - Classe de découverte école élémentaire Georges Travers : année scolaire 2016 / 2017

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de programmer pour l'année scolaire 2016/2017, un séjour en classe de découverte en Auvergne sur le thème de la découverte des volcans, du 26 juin au 1er juillet, au bénéfice de deux classes de CM1-CM2 et CM2 de l'école élémentaire Georges Travers, soit 56 écoliers à ce jour ; a décidé compte tenu des difficultés à recouvrer le montant des frais médicaux auprès des familles, de demander un chèque de caution de 50 (cinquante) euros par enfant, afin de couvrir les éventuelles dépenses et a fixé comme suit la participation des familles pour ce séjour :

Ressources mensuelles		Famille avec :			
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Jusqu'à	1 187 €	71,10 €	67,30 €	61,70 €	56,10 €
1 188 €	à 1 438 €	79,60 €	75,40 €	69,10 €	62,80 €
1 439 €	à 1 640 €	89,10 €	84,40 €	77,40 €	70,40 €
1 641 €	à 1 869 €	99,80 €	94,60 €	86,70 €	78,80 €
1 870 €	à 2 131 €	111,80 €	105,90 €	97,10 €	88,30 €
2 132 €	à 2 429 €	125,20 €	118,60 €	108,80 €	98,90 €
2 430 €	à 2 769 €	140,30 €	132,90 €	121,80 €	110,70 €
2 770 €	à 3 157 €	157,10 €	148,80 €	136,40 €	124,00 €
3 158 €	à 3 599 €	175,90 €	166,70 €	152,80 €	138,90 €
3 600 €	à 4 103 €	197,10 €	186,70 €	171,10 €	155,60 €
4 104 €	à 4 677 €	220,70 €	209,10 €	191,70 €	174,20 €
4 678 €	à 5 332 €	247,20 €	234,20 €	214,70 €	195,10 €
5 333 €	à 6 078 €	276,80 €	262,30 €	240,40 €	218,60 €
Au delà de	6 078 €	314,20 €	293,80 €	269,30 €	244,80 €

21 – Classes de découverte école élémentaire Georges Travers : demande de subvention

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité (*Monsieur Arnaud Seveste ne prenant pas part au vote*), d'accorder une subvention de 540 euros à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Georges Travers dans le cadre de l'organisation de séjours en classes de découverte pour 2 classes de l'établissement.

22 - Vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux de 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de reconduire pour 2017, les taux d'imposition 2016. Les taux s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 20,13 %
- Taxe sur le foncier bâti : 18,63 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 40 %.

23 - Vote du budget primitif 2017 de la commune

Le conseil municipal a adopté, *par 20 voix pour et 2 voix contre (M. Gandard – M. Moisset)*, le budget primitif 2017 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :

▶ Fonctionnement : 13 001 865,43 euros	▶ Investissement : 4 476 774,70 euros
--	---------------------------------------

24 – Vote du budget primitif 2017 de l'assainissement

Le conseil municipal a adopté, *par 20 voix pour et 2 voix contre (M. Gandard – M. Moisset)*, le budget primitif 2017 de l'assainissement arrêté en dépenses et en recettes à :

▶ Fonctionnement : 303 256,09 euros	▶ Investissement : 1 302 604,98 euros
-------------------------------------	---------------------------------------

25 – Convention pour la réalisation de travaux de démolition d'un mur et de remise en état du fond riverain d'une propriété communale

Le conseil municipal a approuvé, à *l'unanimité*, le projet de convention à intervenir avec les propriétaires de la parcelle B 275 dans le cadre des travaux de réalisation de la médiathèque.

Jean-Paul GARCIA
Maire de Gretz-Armainvilliers

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 18 avril 2017

AFFICHÉ LE 18 avril 2017